



Au cœur du tarif

FMH-Mailing

25 juin / 04

Au cœur du tarif: mieux appréhender le nouveau système tarifaire dans la pratique quotidienne

A tous les membres de la FMH abonnés

Documents relatifs au système tarifaire global 2027 (pas encore approuvés par le Conseil fédéral)

Sur mandat des partenaires tarifaires FMH, H+, prio.swiss, CTM et CDS, l'OTMA SA a soumis la version 2027 du système tarifaire global, composé du TARDOC et des forfaits ambulatoires, à l'approbation du Conseil fédéral. La réponse de ce dernier est attendue au plus tôt à l'automne 2026.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur cette version 2027.

Mise à jour de la recommandation de prise en charge de la thérapie extracorporelle par ondes de choc (TEOC)

La thérapie extracorporelle par ondes de choc (TEOC) sur l'appareil locomoteur ne fait toujours pas l'objet d'une position distincte dans le nouveau tarif ambulatoire. La Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) a donc revu sa recommandation de prise en charge et adopté une mise à jour valable à compter du 1er janvier 2026. L'assurance militaire s'est ralliée à cette recommandation. Cette nouvelle disposition a valeur de solution transitoire et sa validité est limitée à fin 2029.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

TARDOC et forfaits ambulatoires

myFMH Login

Renseignements:

Médecine et tarifs ambulatoires

tarife.ambulant@fmh.ch

FMH
Médecine et tarifs ambulatoires
Baslerstrasse 47
4600 Olten
tarife.ambulant@fmh.ch
www.tarifeambulant.fmh.ch



[Impressum](#)

[Protection des données](#)

[Se désabonner du mailing](#)